

Conseils de rentrée

UNE RENTRÉE SEREINE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

CM1-CM2 : Mme Carine LEROY, M. Julien CHAMBAUD

CE2/CM1 : Mme Aurélie PEROCHE

CE1/CE2 : Mme Claire BRISSON

CP-CE1 : M. Fabien VIGNE

ULIS Ecole : Mme Françoise MORISSE

QUELQUES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉCOLE

HORAIRES : lundi-mardi-jeudi-vendredi

- 9h00-12h00 (ouverture des portes des portes à 8h50 et possibilité de prise de petit-déjeuner jusqu'à 9h00)

Les élèves sont accueillis dans les classes

- 13h30-16h30 (ouverture des portes à 13h20)

Garderie (inscription sur le portail famille) : la garderie fonctionne le matin de 7h45 à 8h50 et de 16h45 à 19h00 le soir

Sous réserve d'inscription préalable sur l'application « Portail famille » (pour plus d'information joindre la Maison de l'enfance au 05 46 06 50 30)

Cantine (inscription sur le portail famille)

Tarif cantine : 2,70 le repas et 4,15 pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures. Les repas seront facturés en fin de mois par la mairie. Vous pourrez les payer via le « portail famille », application à télécharger.

COOPERATIVE SCOLAIRE

La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève pour l'année à 20 euros pour un enfant, 30 euros pour deux enfants sont scolarisés, 40 euros pour trois enfants et plus scolarisés à l'école.

Le paiement se fait à l'enseignant de la classe en espèces ou par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire. Il peut se faire en plusieurs fois.

La coopérative sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, d'ingrédients pour la cuisine, et surtout **financement des sorties**).



COMMENT PRÉPARER AU MIEUX CETTE ANNÉE SCOLAIRE :

Pour le lundi 2 septembre

- **Corriger en rouge ou remplir la fiche de renseignements, la fiche d'urgence et celle autorisant des personnes autres que les parents** (nounou, grands-parents, voisins...) à venir chercher l'enfant à l'école.

Signaler vos éventuels changements de numéros de téléphone ou d'adresse qui interviendraient dans le courant de l'année.

- **Une attestation d'assurance est à fournir à l'école au plus tôt.** L'assurance doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)
- **Rapporter l'abrégé du règlement de l'école signé** (le règlement complet est consultable sur le blog de l'école)

POUR UNE BONNE INTÉGRATION DE VOTRE ENFANT...

Il faut impérativement :

1. **Respecter les horaires** : c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants. C'est une manière de respecter son travail et le notre. Les portes de l'école **sont ouvertes de 8h50 à 9h00 le matin et de 13h20 à 13h30** l'après-midi.

Les parents des élèves scolarisés du CP au CM2 ne sont pas autorisés à pénétrer dans les classes le matin, les informations et les demandes de rendez-vous doivent être inscrits dans le cahier de liaison voire transmis à l'enseignant se trouvant à l'entrée de l'école. Les enseignants seront présents à la sortie de la classe au portail et pourront échanger avec les parents.

2. **Être présent à la réunion de rentrée de la classe votre enfant** (si vous êtes indisponible vous pouvez demander un rendez-vous à l'enseignant dès la rentrée pour disposer de toutes les informations données lors de la réunion)
3. **En cas d'absence penser à prévenir l'école par SMS au 06 16 43 66 25** (ou par mail ce.0171114u@ac-poitiers.fr) en indiquant le motif de l'absence de votre enfant (maladie, raison familiale...). Toutes les absences injustifiées feront systématiquement l'objet d'un signalement chaque mois à l'inspection de circonscription.
4. L'enseignant **vous remettra le cahier de liaison**. Dans ce cahier figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école. **Vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant et le rapporter tous les jours à l'école** Les informations vous seront aussi transmises par mail si besoin.

Tous les enfants de la TPS au CM2 doivent être munis d'une GOURDE



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS

Si vous êtes intéressés pour être représentants des parents au conseil d'école et travailler avec la direction, n'hésitez pas à en parler à l'enseignant(e) de votre enfant.

Les élections ont lieu en octobre durant lesquelles l'ensemble des parents d'élèves doit voter pour désigner un représentant. Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école, qui réunit aussi les enseignants et les représentants de la mairie. Le conseil d'école permet de recueillir les avis de tous en vue d'améliorer la vie quotidienne à l'école (travaux de réfection, problèmes de sécurité aux abords de l'école, fêtes diverses...)

L'ECOLE COMMUNIQUE

<p>Le Blog de l'école « Les écoles de l'yeuse à Royan »</p> 	<p>Ecole primaire l'Yeuse</p> <p>Coordonnées : 55 boulevard de la Marne - 17200 Royan</p> <p>Tél. : 06 16 43 66 25</p> <p>Email : ce.0171114U@ac-poitiers.fr</p>	<p>facebook « Les écoles maternelle et élémentaire de l'Yeuse »</p> 
---	---	---

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (NOUS SOMMES EN ZONE A)

Académie de Poitiers, région Nouvelle-Aquitaine (Zone A)

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	samedi 19 octobre 2024	lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2024	lundi 6 janvier 2025
Vacances d'Hiver	samedi 22 février 2025	lundi 10 mars 2025
Vacances de Printemps	samedi 19 avril 2025	lundi 5 mai 2025
Pont de l'Ascension	mercredi 28 mai 2025	lundi 2 juin 2025
Vacances d'Été	samedi 5 juillet 2025	lundi 1er septembre 2025



Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025.

A tous, nous vous souhaitons une très bonne année dans notre école !!!

L'équipe enseignante